

## 1854 : FREDERIC JASSOGNE, JEUNE CONSCRIT DE 20 ANS

---

### Contexte général et historique

En 1794, les Pays-Bas autrichiens furent conquis par les révolutionnaires français. Ses territoires, y compris, la Principauté de Liège, furent annexés fin 1795 purement et simplement à la France. Pour faire face aux besoins grandissant de l'armée et devant la pénurie de volontaires, le général Jean-Baptiste Jourdan fit voter le 5 septembre 1798 une loi instaurant le service militaire obligatoire d'une durée de 5 ans.



Jean-Baptiste Jourdan

### La conscription était née...

Elle perdurera en Belgique jusqu'en 1909 avec la loi sur le service militaire obligatoire que le roi Léopold II signera sur son lit de mort.

Cette conscription était imposée à tous les jeunes hommes âgés de 20 à 25 ans. Au départ, il ne s'agissait pas d'un tirage au sort. Les autorités administratives dressaient les listes de jeunes hommes mobilisables. En fonction des besoins, un certain quota était fixé. C'étaient surtout les plus jeunes qui étaient appelés.

Dès l'apposition des placards annonçant la conscription en Belgique, un tollé général s'ensuivit. Des manifestations de rébellion éclatèrent... Les réfractaires étaient légion. Les quotas ne furent jamais atteints en Belgique.

Les mesures des autorités françaises se durcissent : lourdes peines aux familles de déserteurs... Des primes allant jusqu'à 15 Fr par recrue ramenée sont proposées aux « chasseurs de réfractaires », etc...

Les mutilations étaient choses courantes : on ne comptait plus les doigts coupés, les dents arrachées, les boiteux, les rachitiques. Tout était bon pour échapper au service militaire pour inaptitude physique.

Je vous conseille ici la lecture du livre de Monsieur Joseph Deleuze, qui traite, notamment, de la conscription à Meeffe durant le régime français : « Meeffe, de la Principauté à l'Empire, 1795 - 1815, Le nouveau pouvoir et les grandes réformes ».

### **Tirage au sort.**

A partir du 17 avril 1799, le **recrutement se fait par tirage au sort.**

En 1800, on autorise le remplacement, système par lequel il fallait payer pour « acheter » un remplaçant.

Dès 1830, le Royaume de Belgique voit le jour mais le système de conscription décrit ci-avant est maintenu. Chaque province doit fournir un nombre bien précis de conscrits en vertu d'un contingent voté annuellement par le parlement.

Ainsi, suivant la loi, tout belge est tenu de se faire inscrire pour la milice en décembre de l'année de ses 19 ans accomplis. Le tirage au sort avait lieu au mois de février suivant.



## Wasseiges 1854.

Nous sommes en 1854.

L'effervescence règne dans le village car le tirage au sort désignant les conscrits de l'année doit s'effectuer prochainement à Hannut. Les mères des jeunes gens concernés s'empressent de recourir aux saints et aux superstitions. On prie, on fait célébrer messes, neuvaines, on promet des pèlerinages, le tout afin de décrocher un bon numéro.

### Le jour arrive...

Les familles préparent tartes, pâtisseries et repas qui seraient mangés au retour des hommes. La mère Jassogne, née Renard n'est pas en reste.

Elle a préparé plein de bonnes choses mais le coeur n'y est pas... Un mauvais pressentiment, l'instinct d'une mère...

Son jeune fils Frédéric qui vient d'avoir 20 ans est parti à Hannut.

Son mari est gravement malade et c'est son fils aîné qui l'aide dans les travaux de la ferme. Elle a perdu aussi cinq de ses enfants. Le destin s'acharne sur elle....

Elle a peur de la guerre dans cette Europe toujours instable. Napoléon III est arrivé au pouvoir en France. « Napoléon, le petit », comme l'appelait Victor Hugo, a des vues sur la Belgique.... On parle d'une guerre en Crimée.

### Le mauvais numéro.

Ce qui devait arriver, arriva, Frédéric tire le n° 7, un mauvais numéro. Notre Frédéric se voit donc obligé de faire son service militaire, un service de 15 mois... dur... dur.... Il pense à sa pauvre mère, veuve depuis peu, elle en sera bouleversée...

Il rentre à pied de Hannut sous les quolibets d'autres jeunes-gens de Wasseiges qui rient, eux, d'avoir tiré le bon numéro.



Un compagnon d'infortune lui dit :

« Ci n'est rin, mon cousin, nos sèrons r'moussis po rin.  
Des sôdârts, il-è faut, à Wassèch, comme ôte pau ».

## L'exemption.

Il rentre en pleurs chez lui... mais la mauvaise nouvelle l'a précédé.

La mère Jassogne qui est une femme de poigne a déjà pris sa décision : « Tu n'iras pas faire ton service militaire et je payerai ce qu'il faut pour te faire remplacer, quitte à vendre des biens ».

Le lendemain, elle s'en va trouver le mayeur Landrain pour s'enquérir des formalités et du coût...

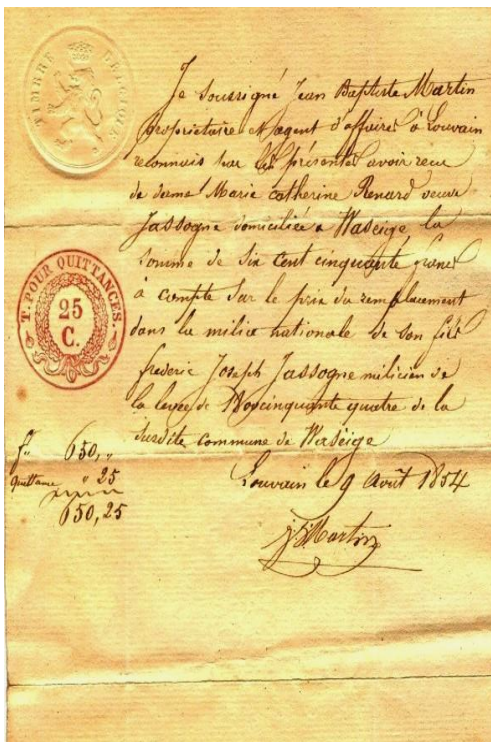
Le montant est exorbitant : plus de 1300 francs, une ruine....

Tant pis, on se servira du « bas de laine », laissé par le grand-père et puis... on verra.

Sur recommandations de l'édile communal, elle s'en va trouver Jean-Baptiste Martin, agent d'affaires à Louvain, spécialisé dans ce type de transaction.

Celui-ci va se charger de dénicher un volontaire pour le remplacement. Il ne faut pas trainer car c'est en août que le jeune conscrit devra rejoindre sa caserne à Louvain, le 2ème régiment de cuirassiers.

Jean-Baptiste Lippens, un pauvre hère qui a besoin d'argent, se porte volontaire. L'acte régissant la transaction est signé devant le notaire. Catherine Jassogne verse un acompte de 650 francs à l'agent Martin. Elle versera ensuite 676 francs pour solde de la transaction.



Levée de l'année  
mil huit cent cinquante quatre.

4<sup>m</sup> 5<sup>e</sup>, 104.

Certificat T.

## Milice Nationale.

- (a) Inscrire le nom de la province.
- (b) — le numéro du canton.
- (c) — le nom de la commune.
- (d) — le nom du corps.
- (e) — le nom et les prénoms de l'homme.
- (f) le numéro doit être inscrit en toutes lettres.
- (g) — dates du mois et de l'année de l'incorporation.
- (h) Déclarer l'attestation conforme aux règlements compris dans l'art. 94 *mm* de la loi du 8 janvier 1817, et l'explication y jointe sous la lettre T.

PROVINCE (a) *Liège*  
CANTON n° (b) *22*  
COMMUNE (c) *Wasseige*

(Cette Attestation est nécessaire à celui qui doit se faire enregistrer pour la milice.)

### ATTESTATION DE PRÉSENCE AU CORPS.

*2<sup>e</sup>* Régiment de *Cuirassiers*

L'Officier commandant (d) *le corps*  
déclare que (e) *Siprens, Jean Baptiste remplaçant de*  
*Sassogne, frère Joseph, milicien de la levée de 1854*  
de la commune de *Wasseige*  
dans le (b) *22<sup>e</sup>* canton de la province (a) *de Liège*  
ayant eu au tirage pour la milice nationale, en l'année mil huit  
cent cinquante quatre le numéro (f) *Sept au tirage*  
incorporé le (g) *visé août* 1854, au  
*susdit Régiment*, est inscrit au registre matricule sous  
le numéro (f) *deux mille quatre cinquante un*  
et est toujours présent au corps.

A *Louvain*, le *16 août* 1854.

Vu et trouvé conforme au registre matricule.

Le Capitaine Quartier-Maître,

L'Officier commandant susdit,

*Vostey*



*Wany*

BRUXELLES, IMPRIMERIE MILITAIRE DE J.-T. TALLOIS

Attestation de présence au corps du remplaçant

Le certificat d'exemption de service est signé par les autorités militaires le 10 août 1954.

N° 11



# ROYAUME DE BELGIQUE.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

*N° 21262*

### CERTIFICAT.

En vertu de l'Autorisation du Ministre de la Guerre, en date du *27 Juillet* 18*54*,  
 le soussigné *Majeur* commandant le *dépôt de 5<sup>e</sup> régiment de ligne*  
 déclare renvoyer par le présent, dans ses foyers, le nommé *Jassogne, Frédéric Joseph*  
 fils de *Armand* et de *Marie Catharine* né à *Warrages*  
 province de *Lige* le *3 Février* 18*34*.  
 taille d'*un* mètre — centimètres *73* millimètres, visage *oval* front *haut* yeux *bleus*  
 nez *Moyen* bouche *Ronde* menton *Rond* cheveux *&* sourcils *chauds* signes  
 particuliers *Aucun* parce qu'il a été  
 reconnu *complice* par le *N° 110* *Syppens, Jean Baptiste, immatriculé sous le N° 2451, au 2<sup>e</sup>*  
 rég. de *Carabiniers*  
 Le susnommé *Jassogne, Frédéric Joseph (Célibataire)*  
 a servi en dernier lieu en qualité de *(N'a jamais été sous les armes)*  
 ses services antérieurs, campagnes, blessures et actions d'éclat sont détaillés ci-après.

ETAT DES SERVICES ANTERIEURS.  
*Le 5 Juin 1854, en caporal comme*  
*milicien s. l. levé de 1834, province de*  
*Lige, Commune de Warrages, C.*  
*2<sup>e</sup> Canton, N° 7 du tirage.*

CAMPAGNES, BLESSURES ET ACTIONS D'ÉCLAT.

Conformément à ce qui est prescrit par les règlements d'administration en usage à l'armée,  
 il a été décompté avec le susnommé; après que la valeur de ses effets a été portée dans son avoir  
 il lui a été payé la somme de \_\_\_\_\_  
 qu'il déclare avoir reçue.

Toutes les autorités civiles et militaires sont invitées à laisser passer et librement circuler  
 le susdit *Jassogne* et à lui donner aide et protection en cas de besoin.

Fait à *Amers* le *10 Août* 18*54*  
 Signature du Porteur. LE COMMANDANT DU DÉPÔT *de ligne*  
*Jarmay*

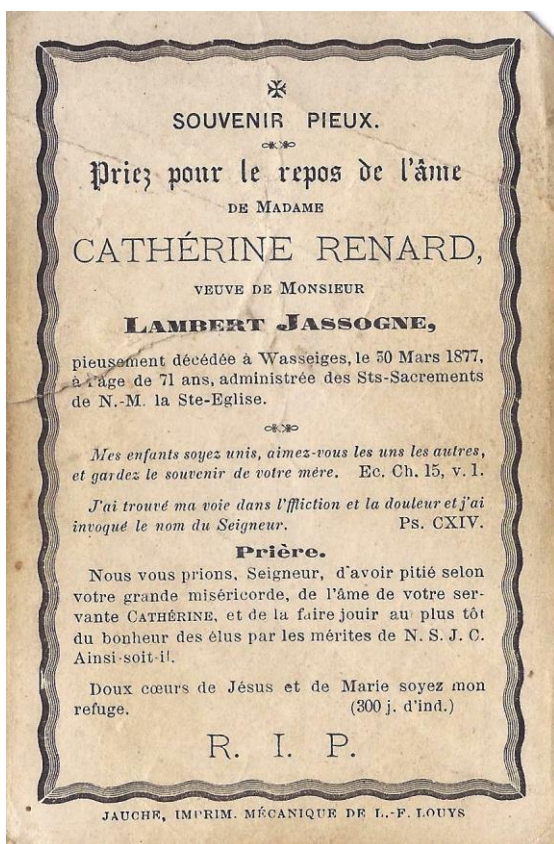
## Epilogue

Frédéric ne fera pas son service, sa mère y aura mis le prix, elle qui avait déjà tant perdu...

## Que devinrent les protagonistes de cette histoire ?

Frédéric resta célibataire. Il mourût le 25 mars 1914 à l'âge de 80 ans.

Sa maman, Marie Catherine Jassogne née Renard, perdit son homme quelques mois plus tard, le 24 avril 1854. Elle mourût le 30 mars 1877, âgée de 71 ans.

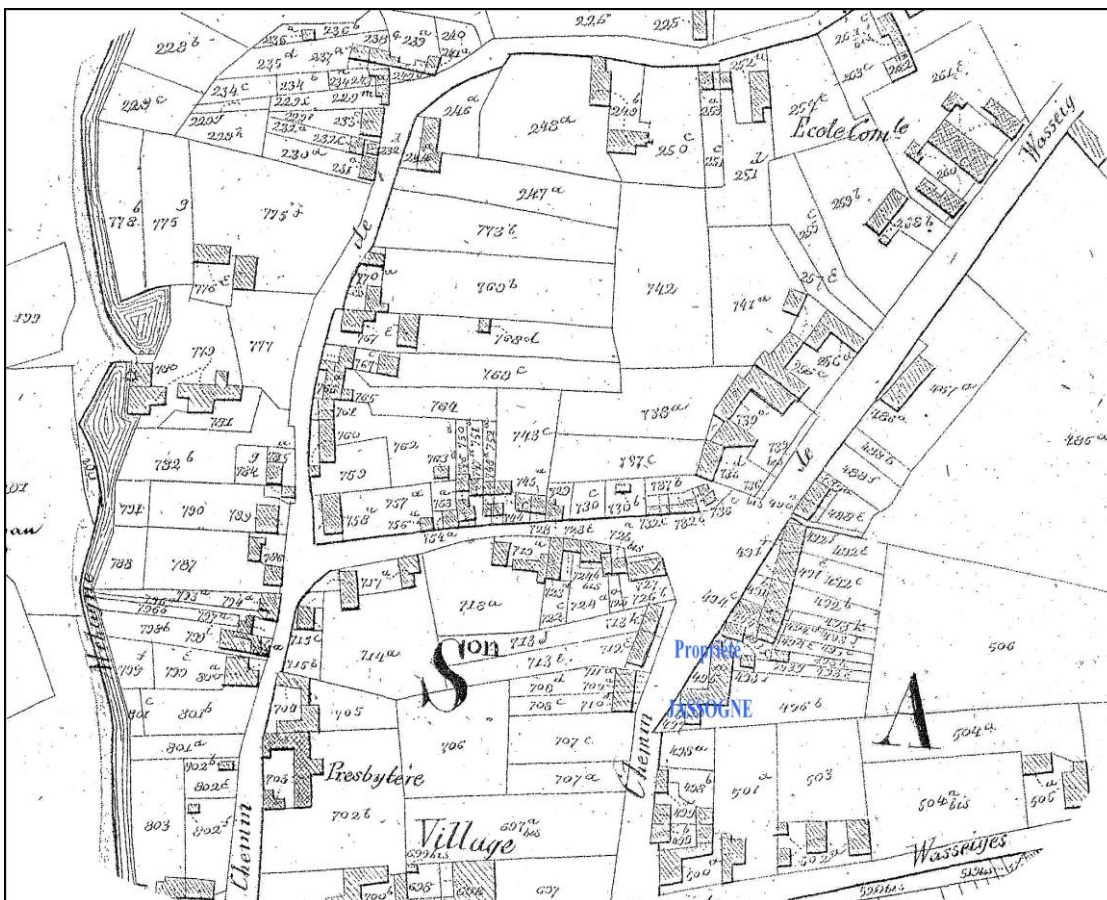


Sa fille cadette, Marie-Constance, qui avait huit ans au moment des faits, épousa François-Joseph Seressia. Nous avons déjà parlé de lui lorsque nous avons évoqué la fanfare de Wasseiges. Ce fut le premier chef de la fanfare et une photo de lui est visible sur le site.

C'est aussi un ancêtre de notre cousin, Oscar Léonard, qui nous a fait le grand plaisir de nous procurer les documents. Je l'en remercie au passage.



Marie-Constance Jassogne et François Seressia



La propriété des Jassogne au 8 de la rue du château

## Quelques mots sur les familles Jassogne et Renard.

Lambert Jassogne, le père, est né à Wasseiges en 1802 mais la famille est originaire de Meeffe.

Marie Catherine Renard est née à Wasseiges en 1806. Son père, Emmanuel Renard, provient, lui de Latinne. Il a épousé en 1797 Marguerite Gagnage, fille de Dieudonné (dont le notaire arpenteur Chantraine avait procédé au « mesurage » de ses biens). Le couple s'installa dans la « propriété Gagnage » au 8 de la rue du Château (plus ou moins à l'emplacement de la maison de Marcel Vecoven-Dewart).



Une petite-fille de Marie Catherine, Constance Jassogne, épousa, elle, Emile Warnant, propriétaire de la « maison du bailli » et bourgmestre de Wasseiges, ancêtre des Warnant de Wasseiges... (une autre histoire...).

Vous aurez compris que j'ai un peu brodé sur les circonstances de cet événement mais le contexte historique du récit est exact ainsi que les informations généalogiques.

Etienne Jacquemain